

Renouvellement de la convention collective, restructuration de la caisse de retraite et

Les travaux se poursuivent

À la suite de l'adoption du projet de convention collective par les membres réunis en assemblée générale le 26 mai 2014, le Comité de négociation syndical a procédé le 27 août suivant à son dépôt devant la partie patronale.

Depuis, il y a eu quatre rencontres de négociation, dont les deux dernières se sont déroulées les 14 avril et le 28 mai 2015. Les parties ont suspendu ces discussions pour se pencher sur maintien de l'équité salariale et le régime de retraite.

En ce qui concerne le régime de retraite, les parties ont entrepris de négocier sa restructuration en vertu de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15). Ces pourparlers ont fait l'objet d'une première prolongation qui n'a pas permis d'en arriver à une entente. La partie syndicale a donc formulé une proposition qui, il faut l'espérer, donnera lieu à une seconde prolongation au terme de laquelle nous

souhaitons conclure un accord.

Pour ce qui est de l'équité salariale, l'employeur a procédé à un affichage de l'évaluation de son maintien. La partie syndicale a contesté cet affichage parce que l'employeur l'a présenté comme le résultat d'une démarche conjointe, alors que ça n'a pas été le cas.



Vous pouvez compter sur l'engagement de votre Équipe syndicale de continuer à vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Également, les parties ont entrepris de négocier la restructuration de notre régime de retraite en vertu de la Loi 15. D'autres rencontres sont à prévoir dans les semaines à venir.

– *Votre Comité de négociation*